



CC de Vezouze en Piémont (Siren : 200069433)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Blâmont
Arrondissement	Lunéville
Département	Meurthe-et-Moselle
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	24/10/2016
Date d'effet	01/01/2017

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Philippe ARNOULD

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	38 Rue de la Voise
Distribution spéciale	BP 8
Code postal - Ville	54450 BLAMONT
Téléphone	03 83 42 46 46
Fax	03 83 42 46 47
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	11 793
Densité moyenne	26,23

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 51

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
54	Amenoncourt (215400136)	88
54	Ancerviller (215400144)	261
54	Angomont (215400177)	75
54	Autrepierre (215400300)	80
54	Avricourt (215400359)	392
54	Badonviller (215400409)	1 604
54	Barbas (215400441)	201
54	Bertrambois (215400649)	321
54	Blâmont (215400771)	1 059
54	Blémerey (215400789)	56
54	Bréménil (215400979)	99
54	Buriville (215401076)	73
54	Chazelles-sur-Albe (215401241)	50
54	Cirey-sur-Vezouze (215401290)	1 611
54	Domèvre-sur-Vezouze (215401613)	326
54	Domjevin (215401639)	263
54	Emberménil (215401779)	254
54	Fenneviller (215401910)	106
54	Fréménil (215402108)	221
54	Frémonville (215402116)	205
54	Gogney (215402306)	55
54	Gondrexon (215402330)	35
54	Halloville (215402462)	69
54	Harbouey (215402512)	132
54	Herbéviller (215402595)	225
54	Igney (215402710)	120
54	Leintrey (215403080)	150
54	Mignéville (215403684)	177
54	Montigny (215403775)	156
54	Montreux (215403817)	55
54	Neufmaisons (215403965)	231
54	Neuviller-lès-Badonviller (215403981)	100
54	Nonhigny (215404013)	131
54	Ogéviller (215404062)	285
54	Parux (215404195)	74
54	Petitmont (215404211)	315
54	Pexonne (215404237)	344

54	Réclonville (215404476)	74
54	Reillon (215404526)	75
54	Remoncourt (215404575)	42
54	Repaix (215404583)	113
54	Sainte-Pôle (215404849)	188
54	Saint-Martin (215404807)	56
54	Saint-Maurice-aux-Forges (215404815)	100
54	Saint-Sauveur (215404880)	37
54	Tanconville (215405127)	109
54	Val-et-Châtillon (215405408)	567
54	Vaucourt (215405515)	62
54	Vého (215405564)	113
54	Verdenal (215405622)	138
54	Xousse (215406000)	120

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz <i>Distribution publique d'énergie électrique</i>
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Agrément des sentiers par la création et l'entretien d'équipements de loisirs, la plantation d'essences nobles. Opérations globales de préservation, mise en valeur des vergers communaux et privés. - Actions de valorisation, d'aides, de promotion et d'embellissement de l'espace et de patrimoine intercommunal. Seront considérés d'intérêt communautaire : - Réflexion sur la mise en place et création d'une identité paysagère concernant l'embellissement et faisant ressortir l'appartenance des communes à l'intercommunalité. - Communication et la promotion de l'embellissement au niveau des particuliers. - Adhésion à toutes structures permettant à l'intercommunalité de mettre en place des projets visant à l'embellissement et à la promotion du patrimoine architectural et paysager. Etude et la création de projets destinés à l'embellissement et à la promotion du patrimoine architectural et paysager.</i>
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT
Services funéraires
- Service extérieur de Pompes funèbres <i>Aménagement et gestion d'une chambre funéraire</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>Fourrière animale, exerce en lieu et place des communes membres et dans le cadre de son périmètre du service de fourrière animale.</i>

- Action sociale
<i>Action en faveur des enfants de 0 à 6 ans seront définis dans le contrat petite enfance signé avec la CAF. S</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire (ou aéroportuaire) ou d'activité locale du commerce et des services et d'activités commerciales d'activités intercommunales.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles
- <i>Promotion de manifestations d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire, les manifestations sportives et culturelles organisées annuellement sur le territoire, résultant d'une création locale et dont l'impact médiatique dépasse le territoire de la communauté de communes. - Gestion et animation de l'espace cyber-Lorraine du Badonvillois. - Création et gestion d'une bibliothèque intercommunale. - Actions favorisant la diffusion de spectacle en milieu rural. - Organisation des activités de loisirs en faveur des enfants et des adolescents hors temps scolaire, dans le cadre de contrats institutionnels. - Soutien logistique et financier aux manifestations à vocation intercommunale et des actions d'animation émanant d'une création locale, se déroulant sur le territoire et dont l'impact médiatique dépasse le territoire de la communauté de communes, à la culture et à la communication. Soutien aux actions pédagogiques, éducatives proposées par les écoles (élémentaires, primaire et collège) favorisant la connaissance du territoire et visant à faire connaître aux enfants d'autres territoires.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- <i>Élaboration et suivi d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement, de type plan d'aménagement et de développement durable (PADD).</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- <i>Mise en œuvre et élaboration d'outils de programmation et d'études dans le domaine de l'habitat sur le territoire (programmes locaux de l'habitat sur le territoire (programmes locaux de l'habitat, OPAH..)</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
54	Syndicat départemental d'électricité de Meurthe et Moselle (255403495)	SM fermé	480 080
54	SM de la Multipole Sud Lorraine (200009637)	SM fermé	566 614

54	SM d'aménagement des lacs de Pierre Percée et de la Plaine (255401465)	SM fermé	118 315
54	PETR du Pays du Lunévillois (200051134)	SM fermé	75 699

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)